

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1227

11 juin 2010

SOMMAIRE

Balux Capital S.à r.l.	58850	LGIG 2 Objekt Isarkies 1 S.à r.l.	58860
C30 Invest S.A.	58850	Logic Equity S.A.	58887
CFL Cargo	58895	Logic Equity S.A.	58887
DE BE Holding S.A.	58862	LSF5 Giga Investments S.à r.l.	58862
DE BE Holding S.A.	58865	Lux Capital Management S.A.	58885
Deslux SA	58865	Mara Invest S.A.	58890
Dima Holdings S.à r.l.	58862	Mara Invest S.A.	58891
Doncols Business Center SA	58869	Marson Investments Holding S.A.	58891
EHAG European Industrial Holding A.G.	58869	Mercurio Holding S.A.	58896
Falbala S.A., SPF	58881	Minico Holding Luxembourg S.A.	58896
FI Capital Luxembourg S.A.	58880	Monier Participations S.à r.l.	58887
Fidji S.A.	58881	N Alpha S.à r.l.	58890
Financière Baucalaise S.A.H.	58881	Naturwerk S.A.	58891
FINANCIERE JONCS Spf S.A.	58882	NJCM International SA	58896
FISHING LURES International S.A. Hold- ing	58882	Nova/Paul Investments Capital (SCA) SI- CAR	58892
Gevapan Invest Spf S.A.	58882	Orascom Telecom One S.à r.l.	58869
G.M. Aviation Services	58882	Pierre Eippers S.à r.l. (succ. Rob Marco)	58896
GM Lux Consulting S.A.	58882	Preferred Retail S.A.	58865
Green Side Holding S.A.	58882	Pro-Vision BRD S.à r.l.	58896
Groupinvest International S.A.	58883	Pro-Vision HS S.à r.l.	58896
Homilux S.A.	58883	Sem Investment S.A.	58895
Hotepar S.A.	58884	Ulysses Finance S.à r.l.	58891
HURO S.A.	58883	Union Commerciale et Artisanale de la Commune de Mondorf-les-Bains	58881
Induspol S.A.	58884	Union Commerciale et Artisanale de Mon- dorf-les-Bains a.s.b.l.	58881
Induspol S.A.	58884	Velo Investissement S.à r.l.	58883
ING PFCE Top Holdco S.à r.l.	58885	VIB Sàrl	58888
Isiaque Spf S.A.	58884		
Ivory Holdings S.à r.l.	58884		
KLK Spf S.A.	58885		
La Luxembourgeoise Société Anonyme d'Assurances	58884		

C30 Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, 78, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 111.974.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056740/10.

(100071249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Balux Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 152.795.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

1. Helmut Schön, residing at Oescherstr. 19, CH-8702 Zollikon, Switzerland, and
2. Stephen Wise, residing at Rowley Farm, Rowley Lane Well End, nr. Borehamwood, Hertfordshire WD6 5PE, United Kingdom,

Both here duly represented by Mrs Annick Braquet, employee, with professional address at 101 rue Cents L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in their capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée", which such parties declare to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Balux Capital S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the Company is:

(1) To acquire and hold participation in Luxembourg or abroad, in any commercial, industrial, financial or other, companies or enterprises, and the management of such participations. The Company shall in particular acquire and hold participations in Balux Capital S.C.A. SICAV-SIF, a Luxembourg limited partnership by shares (société en commandite par actions) with variable capital, qualifying as a société d'investissements à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF), which shall be incorporated under and organized under the laws of Luxembourg, in particular the law of 13 February 2007 on specialized investment funds, as amended from time to time, and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability.

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

- Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

- However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

- Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/her/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

At the start of each meeting of the board of managers, the managers shall appoint from among the members of the board a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in

writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued by the Company as follows:

- Helmut Schön, prenamed, subscribes to 6,250 (six thousand two hundred fifty) shares;
- Stephen Wise, prenamed, subscribes to 6,250 (six thousand two hundred fifty) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) The shareholders of the Company resolve to appoint as managers:

- Mr. Helmut Schön, residing at Oescherstr. 19, CH-8702 Zollikon, Switzerland;
 - Mr. Stephen Wise, residing at Rowley Farm, Rowley Lane Well End, nr. Borehamwood, Hertfordshire WD6 5PE, United Kingdom; and
 - Mr. Brian McMahan, with professional address at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager and in case of plurality of manager, the joint signature of any two managers, as the case may be.

2) The Company shall have its registered office at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-troisième jour d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Helmut Schön, résidant à Oescherstr. 19, CH-8702 Zollikon, Suisse; et
2. Stephen Wise, résidant à Rowley Farm, Rowley Lane Well End, nr. Borehamwood, Hertfordshire WD6 5PE, Royaume-Uni,

Les deux dûment représentés par Mme Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle au 101 rue Cents L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en cette qualité, ont requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. La dénomination de la Société est "Balux Capital S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères. La Société prendra en particulier des participations et intérêts dans Balux Capital S.C.A. SICAV-SIF, une société en commandite par action avec un capital variable, qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF), qui sera constituée et organisée selon les lois de Luxembourg et en particulier la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée, et agira en tant qu'associé commandité et associé à responsabilité illimitée.

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les "Société Affiliées"), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que sus-mentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social à son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

- Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales,

- Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas / ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet / ces agent(s), la durée de son / leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son / leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Au début de chaque conseil de gérance, les gérants désigneront parmi les membres du conseil, un président, qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. Le conseil peut également nommer un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier

exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'"Institut des réviseurs d'entreprises".

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi Applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Mesures transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les parties comparantes déclarent par la présente souscrire aux 12.500 (douze mille cinq centS) parts sociales émises par la Société comme suit:

- Helmut Schön, précité, souscrit à 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales;
- Stephen Wise, précité, souscrit à 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales.

Les parts sociales ayant été entièrement payées et libérées en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés en tant que gérants:

- M. Helmut Schön, résidant à Oescherstr. 19, CH-8702 Zollikon, Suisse,
- M. Stephen Wise, résidant à Rowley Farm, Rowley Lane Well End, nr. Borehamwood, Hertfordshire WD6 5PE, Royaume-Uni, et
- M. Brian McMahon, ayant adresse professionnelle au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée vis à vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, selon le cas.

2) Le siège social est établi au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2010. Relation: LAC/2010/19186. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010063837/540.

(100062226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

LGIG 2 Objekt Isarkies 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.625.

In the year two thousand ten, on the ninth day of the month of April.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 122 032, here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 2 April 2010, which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LGIG 2 Objekt Isarkies 1 S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 148625, incorporated by a deed of the undersigned notary on 13 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2161 on 5 November 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and thirty-nine thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 339.775.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) up to three hundred and fifty-two thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 352.275.-) through the issue of thirteen thousand five hundred and ninety-one (13.591) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l." against the Company for a total amount of three hundred and seventy-five thousand euro (EUR 375.000.-).

The total contribution of three hundred and seventy-five thousand euro (EUR 375.000.-) will be allocated as follows: (i) three hundred and thirty-nine thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 339.775.-), will be allocated to the share capital of the Company and (ii) thirty-five thousand two hundred and twenty-five euro (EUR 35.225.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. (First paragraph). "The Company's share capital is set at three hundred and fifty-two thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 352.275.-) represented by fourteen thousand ninety-one (14.091) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf avril.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 122 032,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 avril 2010, laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "LGIG 2 OBJEKT ISARKIES 1 S.À R.L.", ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148625, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 148.625, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 13 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2161 le 5 novembre 2009.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent trente-neuf mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 339.775.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) jusqu'à trois cent cinquante-deux mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 352.275.-) par l'émission de treize mille cinq cent quatre-vingt-onze (13.591) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", pré-nommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l." contre la Société pour un montant total de trois cent soixante-quinze mille euros (375.000.- EUR).

L'apport de trois cent soixante-quinze euros (375.000.- EUR) sera alloué comme suit: trois cent trente-neuf mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 339.775.-) au capital social et trente-cinq mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 35.225.-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). "Le capital social est fixé à la somme de trois cent cinquante-deux mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 352.275.-) représentée par quatorze mille quatre-vingt-onze (14.091) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 avril 2010. Relation: EAC/2010/4328. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010063839/98.

(100062611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Dima Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056741/10.

(100070738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

DE BE Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.767.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056742/9.

(100071004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

LSF5 Giga Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.412.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 112.581.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSF5 Giga Holdings S.à.r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.052, represented by Mr Alain Heinz, here represented by Ms Julie Carbiener, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 12 May 2010,

AND

KS Holdings, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, KY – George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Island register under number WK-159473, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Julie Carbiener, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo on 12 May 2010.

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 Giga Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 112.581, incorporated pursuant to a deed of Maître AndréJean-Joseph Schwachtgen dated 7 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°480 of 7 March 2006, that has been amended since and for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt dated 23 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2335 of 1 December 2009.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,068,625 (one million sixty-eight thousand six hundred twenty-five euro) to raise it from its current amount of EUR 1,344,125 (one million three hundred forty-four thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 2,412,750 (two million four hundred twelve thousand seven hundred fifty euro) by the issuance of 8,549 (eight thousand five hundred forty-nine) new ordinary shares with a par value of EUR 125 each, and to pay a share premium of an amount of EUR 23.03 (twenty-three euro and three cent); and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,344,125 (one million three hundred forty-four thousand one hundred twenty-five euro), represented by 10,752 (ten thousand seven hundred fifty-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 1,068,625 (one million sixty-eight thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 2,412,750 (two million four hundred twelve thousand seven hundred fifty euro), represented by 19,301 (nineteen thousand three hundred one) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 8,549 (eight thousand five hundred forty-nine) new ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 23.03 (twenty-three euro and three cent).

KS Holdings expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 8,549 (eight thousand five hundred forty-nine) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by LSF5 Giga Holdings S.à r.l. so that the total amount of EUR 1,068,648.03 (one million sixty-eight thousand six hundred forty-eight euro and three cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, LSF5 Giga Holdings S.à r.l. holds 19,301 (nineteen thousand three hundred one) ordinary shares and KS Holdings holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,412,750 (two million four hundred twelve thousand seven hundred fifty euro), represented by 19,301 (nineteen thousand three hundred one) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twentyfive euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

LSF5 Giga Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.052, représentée par Monsieur Alain Heinz,

ici représentée par Mlle Julie Carbiener, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 mai 2010,

ET

KS Holdings, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, KY – George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée auprès du registre des Iles Cayman sous le numéro WK-159473, représentée par Monsieur Takehisa Tei,

ici représentée par Mlle Julie Carbiener, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 12 mai 2010,

(les Associés)

lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Giga Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.581, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 7 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 480 du 7 mars 2006, modifié la dernière fois par acte de Maître Carlo Wersandt en date du 23 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2335 du 1^{er} décembre 2009.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et qu'ils peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 1.068.625 (un million soixante-huit mille six cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.344.125 (un million trois cent quarante-quatre mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 2.412.750 (deux millions quatre cent douze mille sept cent cinquante euros) par voie d'émission de 8.549 (huit mille cinq cent quarante-neuf) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR 23,03 (vingt-trois euros et trois cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.344.125 (un million trois cent quarante-quatre mille cent vingt-cinq euros) représenté par 10.752 (dix mille sept cent cinquante-deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 1.068.625 (un million soixante-huit mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 2.412.750 (deux millions quatre cent douze mille sept cent cinquante euros) représenté par 19.301 (dix-neuf mille trois cent une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 8.549 (huit mille cinq cent quarante-neuf) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 23,03 (vingt-trois euros et trois cents).

KS Holdings renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

L'ensemble des 8.549 (huit mille cinq cent quarante-neuf) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par LSF5 Giga Holdings S.à r.l., de sorte que la somme totale de EUR 1.068.648,03 (un million soixante-huit mille six cent quarante-huit euros et trois cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, LSF5 Giga Holdings S.à r.l. détient 19.301 (dix-neuf mille trois cent une) parts sociales ordinaires et KS Holdings détient 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.412.750 (deux millions quatre cent douze mille sept cent cinquante euros) représenté par 19.301 (dix-neuf mille trois cent une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Carbiener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2010. LAC/2010/22135. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057624/143.

(100072031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

DE BE Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.767.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056743/9.

(100071005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Desklux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 113.027.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056744/10.

(100071253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Preferred Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 121.179.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of May.

Before the undersigned notary Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited liability company PREFERRED RETAIL S.A., with registered office in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under the number 121.179 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Marc Lecuit, then notary residing in Redange-sur-Attert, on the 17th of October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2365 of the 19th of December 2006, and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned Notary on 12th August 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 1830 dated 23 September 2009.

The Meeting was opened with Mr. Jerome BACH, lawyer, professionally residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as Secretary Mrs. Sylvie DUPONT, private employee, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

And the meeting elects as scrutineer, Mr. Raymond THILL, private employee, with same professional address.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies signed by the appearing persons and the Notary, shall remain here annexed to be registered with the Minutes.

II. As appears from the attendance list, the 37,353 (thirtyseven thousand three hundred fifty-three) shares, representing the entire capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been informed beforehand.

III. The Agenda of the Meeting is as follows:

1. Decision to reduce the share capital of the Company by an amount of seven thousand five hundred forty-four euro and thirtynine cents (EUR 7,544.39.-) in order to reduce it from its current amount of forty-six thousand six hundred ninety euro and eighty cents (EUR 46,690.80.-) represented by thirty-seven thousand three hundred fifty-three (37,353) shares without nominal value to an amount of thirty-nine thousand one hundred forty six euro and forty-one cents (EUR 39,146,41) represented by thirty-one thousand three hundred seventeen (31,317) shares without nominal value.

Realisation of such a reduction by means of:

- The reimbursement to John KEHOE of an amount of one hundred eighty-five thousand two hundred fifty-four euro (EUR 185,254.-) and cancellation of one thousand nine hundred sixtytwo (1,962) existing A shares held by him;

- The reimbursement to Winfried BOTTGER of an amount of one hundred eighty-five thousand two hundred fifty-four euro (EUR 185,254.-) and cancellation of one thousand nine hundred sixty-two (1,962) existing B shares held by him;

- The reimbursement to Ian QUINN of an amount of ninety-nine thousand seven hundred forty-six euro (EUR 99,746.-) and cancellation of one thousand fifty-six (1056) existing C shares held by him;

- The reimbursement to Enda QUINN of an amount of ninety-nine thousand seven hundred forty-six euro (EUR 99,746.-) and cancellation of one thousand fifty-six (1056) existing C shares held by her;

The reimbursement will be allocated from the Company's share premium account.

The above capital reduction is subject to the provisions of article 69 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Power to be granted to the board of managers to execute the conditions of reimbursement;

2. Subsequent amendment of Article 5 of the Company's Articles of Association to reflect the capital reduction, the cancellation of the shares' nominal value and give it the following wording:

" **Art. 5.** The Company's capital is set at thirty-nine thousand one hundred forty-six euro and forty-one cents (EUR 39,146.41) represented by thirty-one thousand three hundred seventeen (31,317) shares without nominal value".

3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting unanimously takes the following resolutions.

First resolution

The meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of seven thousand five hundred forty-four euro and thirty-nine cents (EUR 7,544.39.-) in order to reduce it from its current amount of forty-six thousand six hundred ninety euro and eighty cents (EUR 46,690.80.-) represented by thirty-seven thousand three hundred fifty-three (37,353) shares without nominal value to an amount of thirty-nine thousand one hundred forty-six euro and forty-one cents (EUR 39,146.41) represented by thirty-one thousand three hundred seventeen (31,317) shares without nominal value.

Realisation of such a reduction by:

- The reimbursement to John Kehoe of an amount of one hundred eighty-five thousand two hundred fifty-four euro (EUR 185,254.-) and cancellation of one thousand nine hundred sixty-two (1,962) existing A shares held by him;

- The reimbursement to Winfried Bottger of an amount of one hundred eighty-five thousand two hundred fifty-four euro (EUR 185,254.-) and cancellation of one thousand nine hundred sixty-two (1,962) existing B shares held by him;

- The reimbursement to Ian Quinn of an amount of ninety-nine thousand seven hundred forty-six euro (EUR 99,746.-) and cancellation of one thousand fifty-six (1056) existing C shares held by him;

- The reimbursement to Enda Quinn of an amount of ninety-nine thousand seven hundred forty-six euro (EUR 99,746.-) and cancellation of one thousand fifty-six (1056) existing C shares held by her;

The reimbursement will be allocated from the Company's share premium account.

The above capital reduction is subject to the provisions of article 69 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Power to be granted to the board of managers to execute the conditions of reimbursement.

The board of managers has confirmed the fair value of the shares by a resolution taken on May 20th, 2010.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of association that henceforth will read as follows:

" **Art. 5.** The Company's capital is set at thirty-nine thousand one hundred forty-six euro and forty-one cents (EUR 39,146.41) represented by thirty-one thousand three hundred seventeen (31,317) shares without nominal value ».

Costs & Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its share capital reduction, have been estimated at about one thousand two hundred euro (1,200. EUR).

There being no further business before the meeting, the latter was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the members of the office, who are known to the notary by their first and last name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des obengenannten Textes:

Im Jahre zweitausendundzehn, am einundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung (die "Hauptversammlung") der Aktionäre der Aktiengesellschaft PREFERRED RETAIL S.A., mit Sitz in L-1637 Luxemburg, 22, rue Goethe, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 121.179 (die "Gesellschaft") abgehalten.

Die Gesellschaft wurde durch notarielle Urkunde des Notars Maître Marc Lecuit, mit damaligem Amtssitz in Redange-sur-Attert, am 17. Oktober 2006 gegründet, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 2365 am 19. Dezember 2006, und die Satzung der Gesellschaft wurde für letzte Mal abgeändert durch notarielle Urkunde des unterzeichnenden Notars am 12. August 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 1830, datiert auf den 23. September 2009.

Die Hauptversammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Jérôme BACH, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmt zur Sekretärin Frau Sylvie DUPONT, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo.

Die Hauptversammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Raymond THILL, Privatangestellte, mit gleicher beruflicher Anschrift.

Nachdem das Büro der Hauptversammlung bestimmt und durch den Vorsitzenden festgestellt ist, ersucht der Vorsitzende den Notar, folgendes zu beurkunden:

I. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die jeweilige Anzahl der von ihnen gehaltenen Namensaktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind. Diese Liste und Vollmachten, unterschrieben von den anwesenden Personen und von dem Notar, werden dieser Urkunde beigelegt und verbleiben bei dem Protokoll.

II. Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass alle 37,353 (siebenunddreißigtausenddreihundertdreißig) Namensaktien, darstellend das gesamte Kapital der Gesellschaft, vertreten sind, so dass die Hauptversammlung über alle Punkte der Tagesordnung, über die die Aktionäre fristgerecht vor der Hauptversammlung unterrichtet wurden, rechtsgültig entscheiden kann.

VI. Die Tagesordnung der Hauptversammlung lautet wie folgt:

1. Entscheidung über die Herabsetzung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von siebentausend fünfhundertvierundvierzig Euro und neununddreißig Cent (EUR 7.544,39), um es von dem bisherigen Betrag in Höhe von sechszwanzigttausend sechshundertneunzig Euro und achtzig Cent (EUR 46.690,80), eingeteilt in siebenunddreißigtausend dreihundertdreißig (37.353) Aktien ohne Nominalwert, auf einen Betrag in Höhe von neununddreißigtausend einhundertsechszwanzig Euro und einundvierzig Cent (EUR 39.146,41), eingeteilt in einunddreißigtausend dreihundertsiebzehn (31.317) Aktien ohne Nominalwert, zu reduzieren.

Durchführung dieser Herabsetzung mittels

- Auszahlung an John KEHOE eines Betrags in Höhe von einhundertfünfundachtzigtausend zweihundertvierundfünfzig Euro (EUR 185.254,-) und Streichung von eintausend neunhundertzweiundsechzig (1.962) von ihm gehaltener A-Anteile;

- Auszahlung an Winfried BOETTGER eines Betrags in Höhe von einhundertfünfundachtzigtausend zweihundertvierundfünfzig Euro (EUR 185.254,-) und Streichung von eintausend neunhundertzweiundsechzig (1.962) von ihm gehaltener B-Anteile;

- Auszahlung an Ian QUINN eines Betrags in Höhe von neunundneunzigtausend siebenhundertsechszwanzig Euro (EUR 99.746,-) und Streichung von eintausendsechszwanzig (1056) von ihm gehaltener C-Anteile;

- Auszahlung an Enda QUINN eines Betrags in Höhe von neunundneunzigtausend siebenhundertsechszwanzig Euro (EUR 99.746,-) und Streichung von eintausendsechszwanzig (1056) von ihr gehaltener C-Anteile;

Die Auszahlungen sollen vom Aktienprämienkonto der der Gesellschaft getätigt werden.

Die Herabsetzung des Gesellschaftskapitals erfolgt gemäß Artikel 69 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Die Befugnisse zur Festlegung der Art und Weise der Rückzahlung sollen auf den Verwaltungsrat übertragen werden.

2. Anschließend Anpassung von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung, um die Herabsetzung des Kapitals der Gesellschaft wiederzugeben, mit folgendem Wortlaut:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt neununddreißigtausend einhundertsechszwanzig Euro und einundvierzig Cent (EUR 39.146,41), eingeteilt in einunddreißigtausend dreihundertsiebzehn (31.317) Aktien ohne Angabe eines Nominalwertes."

3. Verschiedenes.

Nach Zustimmung zu den Ausführungen des Vorsitzenden und Feststellung der ordnungsgemäßen Zusammensetzung, fasst die Hauptversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt die Herabsetzung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von siebentausend fünfhundertvierundvierzig Euro und neununddreißig Cent (EUR 7.544,39), um es von dem bisherigen Betrag in Höhe von sechshundertvierundvierzigtausend sechshundertneunzig Euro und achtzig Cent (EUR 46.690,80), eingeteilt in siebenunddreißigtausend dreihundertdreiundfünfzig (37.353) Aktien ohne Nominalwert, auf einen Betrag in Höhe von neununddreißigtausend einhundertsechshundertvierzig Euro und einundvierzig Cent (EUR 39.146,41), eingeteilt in einunddreißigtausend dreihundertsiebzehn (31.317) Aktien ohne Nominalwert, zu reduzieren.

Die Hauptversammlung beschließt die Durchführung dieser Herabsetzung mittels

- Auszahlung an John KEHOE eines Betrags in Höhe von einhundertfünfundachtzigtausend zweihundertvierundfünfzig Euro (EUR 185.254,-) und Streichung von eintausend neunhundertzweiundsechzig (1.962) von ihm gehaltener A-Anteile;
- Auszahlung an Winfried BOETTGER eines Betrags in Höhe von einhundertfünfundachtzigtausend zweihundertvierundfünfzig Euro (EUR 185.254,-) und Streichung von eintausend neunhundertzweiundsechzig (1.962) von ihm gehaltener B-Anteile;
- Auszahlung an Ian QUINN eines Betrags in Höhe von neunundneunzigtausend siebenhundertsechshundertvierzig Euro (EUR 99.746,-) und Streichung von eintausendsechshundertfünfzig (1056) von ihm gehaltener C-Anteile;
- Auszahlung an Enda QUINN eines Betrags in Höhe von neunundneunzigtausend siebenhundertsechshundertvierzig Euro (EUR 99.746,-) und Streichung von eintausendsechshundertfünfzig (1056) von ihr gehaltener C-Anteile;

Die Auszahlungen werden vom Aktienprämienkonto der der Gesellschaft getätigt.

Die Herabsetzung des Gesellschaftskapitals erfolgt gemäß Artikel 69 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Die Befugnisse zur Festlegung der Art und Weise der Rückzahlung werden auf den Verwaltungsrat übertragen.

Der Verwaltungsrat hat den Marktpreis der Aktien durch Beschluss vom 20. Mai 2010 bestätigt.

Zweiter Beschluss

Infolge der vorausgegangenen Feststellungen und Beschlüsse wird beschlossen, Absatz eins von Artikel fünf der Gesellschaftssatzung anzupassen, so dass er folgenden Wortlaut haben wird:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt neununddreißigtausend einhundertsechshundertvierzig Euro und einundvierzig Cent (EUR 39.146,41), eingeteilt in einunddreißigtausend dreihundertsiebzehn (31.317) Aktien ohne Angabe eines Nominalwertes."

Kosten & Gebühren

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Honorare, gleich welcher Art, welche von der Gesellschaft getragen werden und die im Zusammenhang mit der Kapitalherabsetzung stehen, werden auf eintausendzweihundert Euro (1.200.-EUR) geschätzt.

Nachdem alle Punkte der Tagesordnung abschließend von der Hauptversammlung behandelt wurden und niemand mehr das Wort ergriff, wurde diese für beendet erklärt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht, stellt hiermit fest, dass auf den Wunsch der erschienenen Personen, diese Satzung in englischer Sprache, gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache abgefasst wird, auf Nachfrage der erschienenen Personen, und im Falle von Abweichungen zwischen dem Englischen und dem Deutschen Text, soll die englische Fassung ausschlaggebend sein.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesen an alle Erschienenen und Übersetzung in die Sprache der Vertreter der Erschienenen, alle dem Notar nach Vor- und Nachnamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: J. Bach, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2010. LAC/2010/23152. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Référence de publication: 2010061637/197.

(100076722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Doncols Business Center SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 96.158.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056745/10.

(100071254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

EHAG European Industrial Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.656.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056746/9.

(100071006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Orascom Telecom One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.802.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of April,
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Orascom Telecom Holding, S.A.E., a company incorporated under the laws of Egypt, with registered office at 2005A Nile City Towers, South Tower, Corniche El Nile, Ramlet Beaulac Cairo, Egypt, registered with the Egyptian Commercial Register under number 365751,

represented by Mr. Jérôme Bouclier, attorney-at-law, by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Orascom Telecom One S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The authorised share capital is set at five billion euro (EUR 5,000,000,000.-) to be divided into five billion (5,000,000,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each with the same rights attached as the existing shares.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorized, during a period ending five years after the date of publication of this delegation of powers or the renewal of such delegation in the Luxembourg Official Gazette, Memorial C, to increase once or several times the subscribed share capital and issue new shares within the limits of the authorised share capital, it being understood that such share capital increase is to be reserved to the then existing shareholder(s). The Manager, or as the case may be, the Board of Managers may determine the terms and conditions of such increase of the subscribed share capital and issue of new shares, more specifically in respect of (i) when new shares are to be issued, (ii) the amount of the new shares to be issued, (iii) the subscription and payment of the new shares, (iv) whether the new shares are to be issued and subscribed with or without an issue premium and whether the new shares are to be paid in cash or in kind.

After each increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles shall be amended to reflect such an increase.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may delegate to any duly authorised representative, who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the new shares issued under their abovementioned powers and to take any action to have the present Articles amended to reflect the increase of the Company's share capital.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 1.3. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first day of the month of June of each year, at 10.00 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital
Orascom Telecom Holding, S.A.E., mentioned above	12.500	EUR 12.500 .-
Total:	12.500	EUR 12.500 .-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2010.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Mr Fabio Ceccarelli, born in Como (Italy) on 13 November 1962, currently residing at 48, rue de Strasbourg, L-2560, Luxembourg;

- Mr Karim Nasr, born on 4 March 1970 in Hammana (Lebanon), currently residing at 6, rue Gobert, 75011 Paris, France; and

- Mr Ragy Soliman, born on 24 November 1974 in Cairo (Egypt), professionally residing at 2005A Nile City Towers, South Tower, Cornish El Nile Ramlet Beaulac, Cairo 11221, Egypt.

2. Resolved that the registered office shall be at 12, rue Guillaume Kroll, L-1883 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze avril,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Orascom Telecom Holding, S.A.E., une société constituée selon les lois d'Egypte, ayant son siège social à 2005A Nile City Towers, South Tower, Corniche El Nile, Ramlet Beaulac Le Caire, Egypte, enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Egypte sous le numéro 365751,

représenté par M. Jérôme Bouclier, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Orascom Telecom One S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euro (EUR 12,500,-) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq milliards d'euros (EUR 5,000,000,000,-), divisé en cinq milliards (5,000,000,000) de parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé, pendant une période se terminant le cinquième anniversaire de la date de la publication des statuts au Mémorial, Recueil Spécial, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé. De telles réalisations d'augmentation du capital peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à déterminer par le Conseil de Gérance, plus spécialement par rapport à la souscription et à la libération des parts sociales autorisées, à souscrire et à émettre tel que par exemple: à déterminer le temps et le montant des parts sociales autorisées à souscrire et à émettre, de déterminer si les parts sociales autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, de déterminer dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire. Lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, le Conseil de Gérance est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Chaque fois que le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter les présents statuts à la modification intervenue en même temps.

Le Gérant, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en

même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier jour du mois de juin de chaque année, à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci- après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
Orascom Telecom Holding, S.A.E., mentionnée ci-dessus	12.500	EUR 12.500,-
Total:	12.500	EUR 12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- Mr Fabio Ceccarelli, né à Como (Italie) le 13 Novembre 1962, résidant au 48, rue de Strasbourg, L-2560, Luxembourg;

- Mr Karim Nasr, né à Hammana (Liban) le 4 Mars 1970, résidant au 6, rue Gobert, 75011 Paris, France; et

- Mr Ragy Soliman, né au Caire (Egypte) le 24 Novembre 1974, résidant professionnellement au 2005A Nile City Towers, South Tower, Cornish El Nile Ramlet Beaulac, Le Caire 11221, Egypte.

2) Fixation du siège social de la Société à 12, rue Guillaume Kroll, L-1883 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BOUCLIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16367. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010063822/629.

(100062481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

FI Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.852.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 avril 2010

Mademoiselle Cristina Levis, employée privé, née le 16.02.1981, à Belluno (Italie), avec adresse professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg est nommé nouveau administrateur de la société. Sienn mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 03 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

FI CAPITAL LUXEMBOURG S.A.

Vincenzo Montano

Administrateur

Référence de publication: 2010062100/16.

(100060694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Falbala S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.528.

Le Bilan au 30.11.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056750/10.

(100070848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Fidji S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.434.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056751/9.

(100071007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Financière Baucalaise S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.879.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056752/9.

(100071073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

UCAM a.s.b.l., Union Commerciale et Artisanale de Mondorf-les-Bains a.s.b.l., Association sans but lucratif,**(anc. UCAM a.s.b.l., Union Commerciale et Artisanale de la Commune de Mondorf-les-Bains).**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 19, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg F 4.182.

Par décision de l'assemblée générale annuelle de l'A.S.B.L. Union Commerciale et Artisanale de la Commune de Mondorf-les-Bains, tenue le mercredi 31 mars 2010 à Mondorf-les-Bains, les articles suivants des statuts ont été modifiés:

Art. 1^{er}. L'association porte le nom de: Union Commerciale et Artisanale de Mondorf-les-Bains a.s.b.l.; en forme abrégée UCAM a.s.b.l.:

Art. 3. L'association a son siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 19 avenue des Bains.

Art. 6. Peut demander à devenir membre de l'association des commerçants, artisans, sociétés commerciales et autres associations légalement établis au Grand Duché de Luxembourg et qui acceptent les statuts de l'association. Le conseil d'administration examine la demande et décide souverainement si l'adhésion est acceptée. Le demandeur devra par la suite s'acquitter du paiement de la cotisation de l'année en cours. En cas de refus d'adhésion par le conseil d'administration ce dernier n'est pas obligé de faire connaître ses motifs de refus.

Art. 11. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres au moins élus par l'assemblée générale à la majorité des votes valablement émis. La durée de leur mandat est de 5 ans. Après deux années 3 membres du conseil tirés au sort seront démissionnaires et rééligibles.

Ils désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de présidents, secrétaire et trésorier. Leurs pouvoirs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

Art. 15. La cotisation annuelle maximale pouvant être exigée des membres ne pourra dépasser 150,00.- euros. La cotisation annuelle est fixée par le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010060645/26.

(100060322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

FINANCIERE JONCS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 37.284.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010056753/9.
(100071074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

FISHING LURES International S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 110.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010056754/9.
(100071202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

G.M. Aviation Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 33.610.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010056755/9.
(100071008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Gevapan Invest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 22.653.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010056756/9.
(100071009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

GM Lux Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 93, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 137.074.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010056757/10.
(100071255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Signature.

Green Side Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 46.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2010.
Référence de publication: 2010056760/10.
(100071218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Signature.

Groupinvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.388.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056761/9.

(100071011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

HURO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.534.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056762/9.

(100071012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Velo Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.176.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales intervenue le 30 mars 2010, que Monsieur Maxime Laurent, né le 28 octobre 1948 à Paris, a cédé l'intégralité du capital social de la Société, soit douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, ayant une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, à Accornero Holdings Ltd, une société constituée sous le droit chypriote avec adresse à Arch. Marikou III, 2-4 Capital Center, 9^e étage, PC 1065 Nicosia, Chypre et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 257716 ("Accornero Holdings").

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales intervenue le 30 mars 2010 qu'Accornero Holdings a cédé l'intégralité du capital social de la Société, soit douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, ayant une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, à QDVEO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, avec adresse au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.849 ("QDVEO S.à r.l.").

Il résulte de ce qui précède que QDVEO S.à r.l. est désormais l'associé unique de la Société.

Il résulte des décisions de l'associé unique de la même Société en date du 30 mars 2010, que Monsieur Maxime Laurent a démissionné de sa fonction de gérant unique de la Société et que Monsieur Yousuf Ahmad H. Al-Hammadi, né le 1^{er} janvier 1957 à Doha (Qatar), demeurant au Qatari Real Estate Investment Company, Lusail District, PB 23175, Doha (Qatar) a été nommé gérant unique avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010062021/26.

(100060414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Homilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 21.362.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056765/9.

(100071013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Hotepar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.125.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
HOTEPAR S.A.
Signature

Référence de publication: 2010056767/12.

(100070776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Ivory Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 121.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 21 mai 2010. Signature.

Référence de publication: 2010056769/10.

(100070749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Induspol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 121.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056771/9.

(100070919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Induspol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 121.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056772/9.

(100070920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Isiaque Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 34.574.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056773/9.

(100071014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

La Luxembourgeoise Société Anonyme d'Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 31.035.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA LUXEMBOURGEOISE
Société Anonyme d'Assurance
Signatures
Un Directeur / Un Administrateur

Référence de publication: 2010056777/13.

(100070895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

KLG Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.081.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056775/9.

(100071015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Lux Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.740.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056776/10.

(100070781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

ING PFCE Top Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.703.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of May.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING Real Estate PFCE Management Limited, a partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered at the Guernsey Register under the number 37726, acting in its capacity as General Partner of "ING Property Fund Central Europe LP", a limited partnership governed by the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered at the Guernsey Register under the number 399, hereby represented by Mr Raymond THILL, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Guernsey on May 6, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING PFCE Top Holdco S.à r. l.", société à responsabilité limitée, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1065 of October 14th, 2003, and modified last time by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on December 24th, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 288 date February 10, 2010.

The capital of the company is fixed at eight hundred and three thousand euro (803.000.- EUR) represented by eight hundred and three (803) shares, with a nominal value of one thousand euro (1000.- EUR) each, entirely paid in. The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of one hundred eighty-five thousand euro (185.000.- EUR), so as to raise it from its present amount of eight hundred three thousand euro (803.000.- EUR) to nine hundred eighty-eight thousand euro (988.000.-EUR), by issuing one hundred eighty-five (185) new shares with a par value of one thousand euro (1000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the one hundred eighty-five (185) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand euro (1000.- EUR) so that the amount of one hundred eighty-five thousand euro (185.000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at nine hundred eighty-eight thousand euro (988.000.- EUR) represented by nine hundred eighty-eight (988) shares of a par value of one thousand euro (1000.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille dix, le quatorze mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING Real Estate PFCE Management Limited, une société constituée sous le droit de Guernesey, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY13QL, inscrite au Registre de Guernesey sous le numéro 37726, agissant en sa qualité de General Partner de «ING Property Fund Central Europe LP», un «limited partnership» régie par le droit de Guernesey, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY13QL, inscrit au Registre de Guernesey sous le numéro 399, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Guernesey, le 6 mai 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING PFCE Top Holdco S.à r.l.», avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1065 du 14 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 24 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 288 du 10 février 2010.

Le capital social de la société est fixé à huit cent trois mille euros (803.000.- EUR) représenté par huit cent trois (803) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent quatre-vingt-cinq mille euros (185.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de huit cent trois mille euros (803.000.- EUR) à neuf cent quatre-vingt-huit mille euros (988.000. EUR), par l'émission de cent quatre-vingt-cinq (185) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les cent quatre vingt-cinq (185.-) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cent quatre-

vingt-cinq mille euros (185.000. EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-huit mille euros (988.000.- EUR) représenté par neuf cent quatre-vingt-huit (988) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2010. LAC/2010/22131. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010058107/103.

(100072013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Logic Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOGIC EQUITY S.A.

Référence de publication: 2010056781/10.

(100070756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Logic Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOGIC EQUITY S.A.

Référence de publication: 2010056782/10.

(100070757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Monier Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.558.

Les comptes annuels pour la période du 7 octobre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010056783/12.

(100071237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

VIB Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5314 Contern, 54, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.791.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Evita JORDAO, gestionnaire d'entreprises, née le 26 juillet 1977 à Bastogne, demeurant à L-5835 Alzingen, 2, Hondsbreck.

2) Madame Alexandra Cristina PEREIRA FERNANDES, éducatrice diplômée, née le 24 janvier 1987 à Sao Miguel Do Mato (Portugal), demeurant à L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: "VIB SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Contern.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche ou d'un foyer de jour pour enfants.

La Société a en outre pour objet la formation de gardiens d'enfants ainsi que l'activité d'intermédiaire pour le placement de gardiens d'enfants.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS Euros (12.400.- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE Euros (124.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Au cas où la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa premier sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable qu'aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 18. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites en numéraire comme suit:

- Evita JORDAO, prénommée,	50 parts
- Alexandra Cristina PEREIRA FERNANDES, prénommée	50 parts
Total:	100 parts

de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents Euros (900.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associées se sont constituées en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se considèrent dûment convoquées, et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. - Est nommée gérante administrative de la société, Madame Evita JORDAO, gestionnaire d'entreprises, née le 26 juillet 1977 à Bastogne, demeurant à L-5835 Alzingen, 2, Hondsbreck, pour une durée indéterminée.

2.- Est nommée gérante technique de la société et chargée de crèche, Madame Alexandra Cristina PEREIRA FERNANDES, éducatrice diplômée, née le 24 janvier 1987 à Sao Miguel Do Mato (Portugal), demeurant à L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérantes.

2. - Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L - 5314 Contern, 54, rue de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu les comparantes attentives au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession des autorisations requises en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ces derniers, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Evita JORDAO, Alexandra Cristina PEREIRA FERNANDES, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2010. LAC/2010/18393. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Référence de publication: 2010063819/130.

(100062174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

N Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.426.383,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.925.

—
EXTRAIT

Avec effet du 22 février 2010, Norit S.à r.l., actuellement détenteur de 20.997.300 parts sociales ordinaires et 205.884 parts sociales préférentielles de classe B dans la Société, a changé sa dénomination en "DH N S.à r.l.".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010058297/15.

(100058399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

Mara Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.190.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056785/10.

(100071221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Mara Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056786/10.

(100071222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Marson Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 73.173.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056787/10.

(100071213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Ulysses Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.300.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 132.623.

Transferts de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 23 mars 2010 que Ulysses Finance S.à r.l. a transféré 23.612.080 parts sociales ordinaires à Ulysses Participation S.à r.l. avec effet au 1^{er} avril 2010.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 1^{er} avril 2010 que Ulysses Participation S.à r.l. a transféré 2.295.435 parts sociales ordinaires à SOCIETE GENERALE BANK & TRUST.

Depuis lors, les parts de la Société sont réparties comme suit:

Ulysses Participation S.à r.l.	634.050.934 parts
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST	55.933.366 parts
Parcom Ulysses 2 S.à r.l.	100.636.300 parts
GSMP V Onshore US, Ltd.	15.197.828 parts
GSMP V Offshore US, Ltd.	22.708.207 parts
GSMP V Institutional US, Ltd.	1.473.365 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

ULYSSES FINANCE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010062022/24.

(100061189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Naturwerk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 26.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056791/10.

(100071223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Nova/Paul Investments Capital (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.685.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of May.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital risque) formed as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the «Company»), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 174, route de Longwy, L1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B108.685, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, dated June 9, 2005, published in the Mémorial C number 1125 on October 31, 2005, and which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on June 8, 2009, as published in the Mémorial C number 1712 on September 4, 2009.

The Meeting is chaired by Kristel SEGERS, director, with professional address in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, as attorney of Nova/Paul Investments s.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.224, acting in its capacity as managing general partner of the Company (the "General Partner").

The Chairman appoints as secretary Daphné RIBOT, employee, with professional address in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

The Meeting elects as scrutineer Aleksandar VUKOTIC, employee, with professional address in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

The bureau of the Meeting having thus been formed, the Chairman declares that:

I. The limited partners and the General Partner of the Company (collectively referred to as the shareholders) present or represented and the number of the shares in the Company held by them are shown on an attendance list. The proxies, if any, after signature ne varietur by the proxy holder and each member of the bureau of the Meeting, will remain annexed to the present minutes.

II. As appears from the said attendance list, that out of 2,797,336 Shares of the Company, one Management Share, 2,797,234 Class B Shares, 89 class C Shares, representing 99.35 % of the share capital of the Company, as well as one Class A Beneficiary Share are represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. All shareholders present or represented consider themselves as duly convened and confirm having been informed of the agenda of the meeting beforehand. All the shareholders have been duly convened by a notice containing the agenda sent by registered letter on April 23, 2010.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

- a. Extension of the term of the Company from June 10, 2010 to June 9, 2011;
- b. Subsequent amendment of paragraph 5.1 of article 5 of the Articles in order to reflect the changes resulting from the foregoing;
- c. Approval of the report of (i) the General Partner and of (ii) the independent auditor of the Company relating to the financial year from January 1st, 2009 to December 31, 2009;
- d. Approval of the annual accounts from January 1st, 2009 to December 31, 2009;
- e. Discharge of the General Partner and of the independent auditor for all their duties during and in connection with the financial year from January 1st, 2009 to December 31, 2009;
- f. Approval of the end of mandate of the supervisory board and its members as a result of of the conversion of the Company into SICAR, i.e. October 19, 2006;
- g. Miscellaneous.

The above facts being acknowledged as true and accurate by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to extend the term of the Company from June 10, 2010 to June 9, 2011.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend paragraph 5.1 of article 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Duration.

5.1. The Company is established for a limited duration to terminate on June 9, 2011, being the sixth anniversary of the incorporation of the Company. The Company may be terminated at any time before its term by a decision of the general meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of these Articles."

Third resolution

The Meeting hears the reports of (i) the General Partner and of (ii) the independent auditor of the Company relating to the financial year from January 1st, 2009 to December 31, 2009.

The Meeting resolves to approve the reports of (i) the General Partner and of (ii) the independent auditor of the Company relating to the financial year from January 1st, 2009 to December 31, 2009.

Fourth resolution

The Meeting resolves (i) to approve the annual accounts from January 1st, 2009 to December 31, 2009 and (ii) to carry forward the profit amounting to GBP 5.113.288,- due to interests and similar income and income from financial assets forming part of fixed assets.

Fifth resolution

The Meeting resolves to give full discharge (quitus) to the General Partner and to the independent auditor of the Company for their respective duties for, and in connection with, the financial year from January 1st, 2009 to December 31, 2009.

Sixth resolution

The Meeting resolves to approve the end of mandate of the supervisory board and of its members, Kristel Segers, Christophe Gammal and Halsey Group Sàrl, as a result of the conversion of the Company into SICAR, i.e. on October 19, 2006.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le sixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous forme de société en commandite par actions de droit luxembourgeois (la «Société»), ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.685, constituée par un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, daté du 9 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1125 du 31 octobre 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 8 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1712, du 4 septembre 2009.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Kristel SEGERS, directeur, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, représentant Nova/Paul Investments s.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.224, agissant en sa qualité d'Associé-Gérant-Commandité de la Société (l' «AssociéGérant-Commandité»).

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Daphné RIBOT, employée, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

L'Assemblée désigne comme Scrutateur Monsieur Aleksandar VUKOTIC, employé, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés commanditaires et l'Associé Gérant Commandité (collectivement désignés les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Les procurations éventuelles, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que sur 2.797.336 actions de la Société, une Action de Commandité, 2.797.234 Actions de Classe B, 89 Actions de Classe C, représentant 99,35 % du capital social, ainsi qu'une Part Bénéficiaire de Classe A, sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III. Tous les actionnaires présents ou représentés considèrent avoir été dûment convoqués et confirment avoir eu connaissance de l'ordre du jour à l'avance. Tous les actionnaires ont été convoqués par avis contenant l'ordre du jour adressé par envoi recommandé en date du 23 avril 2010.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- a. Extension du terme de la Société du 10 juin 2010 au 9 juin 2011;
- b. Modification subséquente du paragraphe 5.1 de l'article 5 des Statuts aux fins de refléter les changements résultant de ce qui précède;
- c. Approbation des rapports de l'Associé-Gérant-Commandité et du réviseur d'entreprise en relation avec l'exercice social du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009;
- d. Approbation des comptes du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009;
- e. Décharge de l'Associé-Gérant-Commandité et du réviseur d'entreprise pour l'exécution de leur mandat en relation avec l'exercice social du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009;
- f. Approbation de la fin du mandat du conseil de surveillance et de ses membres suite à la conversion de la Société en SICAR le 19 octobre 2006;
- g. Divers.

Ces faits ci-dessus étant reconnus comme exacts par l'Assemblée, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'étendre le terme de la Société du 10 juin 2010 au 9 juin 2011.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le paragraphe 5.1 de l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 La Société est établie pour une période déterminée qui se termine le 9 juin 2011, soit le sixième anniversaire de la constitution de la Société. La Société pourra être dissoute à tout moment avant son terme par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts."

Troisième résolution

L'Assemblée entend les rapports de l'Associé-Gérant-Commandité et du réviseur d'entreprise en relation avec l'exercice social du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

L'Assemblée décide d'approuver les rapports de l'Associé-Gérant-Commandité et du réviseur d'entreprise en relation avec l'exercice social du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 et de reporter le bénéfice de GBP 5.113.288,- due à des intérêts et revenus similaires et revenus provenant des actifs financiers formant une partie des immobilisations.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge à l'Associé-Gérant-Commandité ainsi qu'au réviseur d'entreprise pour l'exécution de leur mandat en relation avec l'exercice social du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Sixième résolution

L'Assemblée approuve la fin du mandat du conseil de surveillance et de ses membres, Kristel Segers, Christophe Gammal et Halsey Group Sàrl, suite à la conversion de la Société en SICAR, le 19 octobre 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Référence de publication: 2010061049/170.

(100076149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

CFL Cargo, Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.314.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire du 12 mars 2010

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Georges BACH de son mandat d'administrateur avec effet au 12 octobre 2009. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Jean-Paul SCHMITZ, demeurant professionnellement à L-1616 Luxembourg, 9, Place de la Gare, par le Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2009, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 12 mars 2010

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 12 mars 2010 que Monsieur Alain BLAU, demeurant professionnellement à L-4170 Esch-sur-Alzette, 11, bd Kennedy - Gare d'Esch-sur-Alzette, a été nommé, à dater du 1^{er} avril 2010 et pour une durée indéterminée, membre du Comité de Direction en qualité de Directeur Financier.

Monsieur Raymond LEHNERT, nommé Directeur Financier par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2006 quitte ses fonctions à dater du 1^{er} avril 2010.

Pour extraits conformes aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le déclarant

Nicolas GAVAGE

Conseiller juridique

Référence de publication: 2010062107/23.

(100061022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Sem Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2010063303/14.

(100061878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Mercurio Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 51.543.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010056789/9.

(100071016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Minico Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.246.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010056790/9.

(100071017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

NJCM International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 96.887.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056792/10.

(100071256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Pierre Eippers S.à r.l. (succ. Rob Marco), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6477 Echternach, 37, rue des Remparts.
R.C.S. Luxembourg B 100.879.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010056794/10.

(100070782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Pro-Vision BRD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.480.

Le Bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010056795/10.

(100070870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Pro-Vision HS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.478.

Le Bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010056796/10.

(100070861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.
